

BURKINA FASO

-----

UNITE-PROGRES-JUSTICE

-----

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE

-----

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

*Session permanente*

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

-----

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE  
DU MARDI 15 OCTOBRE 2024**

**Président de séance :**

**Monsieur Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance**

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**  
*Deuxième Secrétaire parlementaire*
- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**  
*Troisième Secrétaire parlementaire*

**Dossiers en examen :**

- Projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, **dossier n°117.**
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 26 septembre 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet de protection du capital humain (PPCH), **dossier n°121.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 15 octobre 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition.

Il était assisté au présidium de mesdames Linda Gwladys KANDOLO et de Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement Deuxième et Troisième Secrétaires parlementaires, , assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par :

- monsieur Aboubacar NACANABO, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et ;
- madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère du tourisme, des Arts et de ceux du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

**- Il est 09 heures 14 minutes -**

### **Le Président**

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Je vois que le café serré de ce matin était bien fort, la journée s'annonce belle.

Bonjour aux membres du gouvernement, nous vous souhaitons la bienvenue avec vos collaborateurs.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Ou bien chez vous, le café n'a pas été à la hauteur ? **(Rires)**

Mesdames et messieurs les hommes et femmes de médias, bonjour. Il n'y a pas eu de café non plus ? Je pense qu'au niveau du hall, il y en a pour tout le monde **(Rires)**.

La séance est ouverte. **(Coup du maillet)**

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

Merci Excellence.

Bonjour à toutes et à tous, nous allons procéder à l'appel nominal.

Chers honorables députés, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

***(Elle procède à l'appel nominal des députés)***

Excellence Monsieur le Président, après l'appel nominal des députés, nous avons :

- **20 députés absents excusés ;**
- **01 absent non excusé ;**
- **20 procurations ;**
- **50 députés présents ;**
- **70 votants.**

Merci et bonne séance plénière à tous et à toutes.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire de séance.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

**ANNONCES**

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 11 octobre 2024.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a également été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, les procès-verbaux des séances plénières du samedi 27 juillet 2024 et du vendredi 02 août 2024.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des deux projets de loi.

**Mme Linda Gwladys KANDOLO**

*Deuxième Secrétaire parlementaire*

Merci Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé des projets de loi. Il s'agit :

Le projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, objet du dossier 117.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, la Commission du développement durable et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire sont saisies du dossier n°117 pour avis.

Le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé le 26 septembre 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet de protection du capital humain (PPCH), objet du dossier n°121.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire, sont saisies du dossier n°121 pour avis.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire des dossiers n°117 et 121 pour le fond.

Merci Excellence Monsieur le Président.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

J'appelle en discussion, le dossier n°117.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

**M. Aboubacar NACANABO**

*Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective*

Pas d'observation, monsieur le Président.

**Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la Commission des finances et du budget, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition, la discussion du projet de loi objet du dossier n°117 portera sur le texte adopté par la commission saisie au fond, c'est-à-dire le texte issu de la COMFIB.

Ce rappel vaut aussi pour la discussion du projet de loi, objet du dossier n°121.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite le Rapporteur général, l'honorable YARO Mamadou, à présenter à la plénière, la synthèse du rapport de la Commission des finances et du budget.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci beaucoup monsieur le Président de la COMFIB.

Je voudrais d'abord, votre Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, demander votre autorisation pour faire miennes, toutes les civilités que vous venez de présenter à l'ensemble de l'audience que nous avons ce matin, c'est-à-dire le gouvernement, mes chers collègues députés, nos collaborateurs fonctionnaires parlementaires, et les femmes et hommes de médias.

Je vais procéder à la lecture de notre rapport.

**Pour la page de garde :**

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IV<sup>E</sup> République, Troisième législature de transition, Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des finances et du budget (COMFIB).

Rapport n°2024-032/ALT/COMFIB

Dossier n°117 relatif au projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'état, exercice 2024.

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député Mamadou YARO, rapporteur.

***(Il procède à la lecture dudit rapport)***

Ouagadougou, le 10 octobre 2024

Le Président : Moussa NOMBO

Le Rapporteur général : Mamadou YARO, votre serviteur.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le Rapporteur général.

Je passe la parole au Président de la CAEDS pour présenter son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Daniel ZOUNGRANA**

*Président de la CAEDS*

Merci Excellence pour la parole.

J'invite l'honorable SAWADOGO Moussa à livrer le rapport de la Commission.

**M. Moussa SAWADOGO**

*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°117*

Bonjour Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Bonjour chers tous.

Permettez-moi d'aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

**Appréciation et avis de la Commission**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS est convaincue que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative permettra :

- d'opérer les ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'évolution du contexte sociopolitique au niveau national en vue d'optimiser la qualité de l'exécution budgétaire et de garantir la clôture de l'exercice dans de bonnes conditions ;
- de ratifier les décrets d'ouverture de crédits à titre d'avances pris pour faire face aux impératifs du moment ;
- de prendre en compte la nouvelle configuration du gouvernement conformément au décret n°2024-008/PRES/PM du 1<sup>er</sup> août 2024 portant composition du gouvernement qui a consacré la création, la scission, la fusion ou la suppression d'anciens ministères ainsi que des changements de dénominations d'autres départements ministériels ;
- de donner un fondement légal aux mesures de faveurs fiscales prises par le gouvernement pour accompagner la politique de transformation des produits agro-alimentaires et d'éviter une augmentation incontrôlée des prix.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

Le Président : Daniel ZOUNGRANA  
Le Rapporteur : Moussa SAWADOGO

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci Excellence Monsieur le Président

Avec votre permission, je vais donner la parole à l'honorable Mariam SIDIBE.

### **Mme Mariam SIDIBE**

*Rapporteur de la CDD sur le dossier n°117*

Merci monsieur le Président de la commission.

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, je voudrais aller directement à l'appréciation et avis de la commission.

### **Appréciation et avis de la Commission**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative permettra de prendre en compte les conclusions de la revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024, les ajustements budgétaires induits par l'évolution du contexte sociopolitique national ainsi que la nouvelle configuration du gouvernement.

La CCD note avec satisfaction la hausse de la production de l'or en 2024 comparée à l'année 2023 et l'optimisme affiché par le gouvernement quant à la hausse des recettes y relatives en 2025. En outre, la Commission se réjouit des dispositions que le gouvernement envisage de prendre pour

une prise en charge adéquate du programme « Solidarité nationale et gestion des catastrophes » malgré l'annulation des crédits y relatifs.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

Le Vice-président : Kanibè TUINA

Le Rapporteur : Mariam SIDIBE

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci madame le rapporteur.

Je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

### **Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député SAWADOGO Abdoulaye, à bien vouloir présenter le rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

### **M. Abdoulaye SAWADOGO**

*Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°117*

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Madame et monsieur les membres du gouvernement ;

Chers collègues députés ;

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires ;

Amis de la presse, bonjour.

Excellence, avec votre autorisation, j'irais directement à l'appréciation et avis de la commission.

### **Appréciation et avis de la Commission**

A la suite du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par la député rapporteur, les députés membres de la CGSASH sont rassurés que le niveau du déficit global rapporté au PIB reste inchangé ainsi que celui de la loi de finances initiale du fait de la couverture partielle du gap induit à travers l'annulation des appuis budgétaires par les ouvertures additionnelles de recettes et les annulations effectuées dans les budgets des ministères et institutions.

Après échanges, les commissaires sont convaincus que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative permettra :

- de dégager des espaces budgétaires afin d'assurer une meilleure couverture des nouveaux besoins prioritaires et d'effectuer la clôture de l'exercice dans de bonnes conditions ;
- de prendre en compte la nouvelle configuration du gouvernement, notamment le transfert de ressources destinées à l'acquisition des vivres au profit des personnes vulnérables, des cantines scolaires et des cartables pour l'enseignement de base et l'enseignement secondaire ;
- de prendre en compte les nouvelles mesures fiscales à travers une optimisation des ressources fiscales intérieures pour compenser la baisse des appuis budgétaires et pour réduire les difficultés de mobilisation des recettes fiscales dans les localités à forts défis sécuritaires ;
- d'accompagner la politique de transformation des produits agro-alimentaires et d'éviter une augmentation incontrôlée des prix, à travers l'instauration d'une exonération de fait à accorder lors de la vente de la farine de certaines céréales.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, elle recommande au gouvernement, de travailler pour un meilleur ajustement budgétaire, à travers une réorientation de crédits en majorité vers les dépenses d'investissements et les secteurs sociaux.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur : Abdoulaye SAWADOGO

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole au Président de la CAGIDH pour la présentation de son rapport.

Monsieur le Président vous avez la parole.

### **M. Yaya SANOU**

*Vice-président de la CAGIDH*

Merci Excellence.

Pour le compte de la CAGIDH, nous invitons l'honorable Issa SAWADOGO, à présenter le rapport de la commission.

### **M. Issa SAWADOGO**

*Rapporteur de la CDD sur le dossier n°117*

Bonjour monsieur le Président.

Chers collègues, s'il vous plait, restez assis.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, avec votre permission, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

### **Appréciation et avis de la Commission**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra de prendre en compte :

- les ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'évolution du contexte sociopolitique au niveau national ;
- la nouvelle configuration du gouvernement.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 10 octobre 2024

Le Vice-président : Yaya SANOU  
Le Rapporteur : Issa SAWADOGO

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci d'être resté debout. *(Rires)*

Merci chers collègues,

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* » Fin de citation.

Ce rappel vaut pour les discussions concernant les deux projets de loi. Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la commission affectataire des deux dossiers pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

### ***(Inscription des députés sur la liste)***

L'honorable BAMOUNI Esther a la parole.

### **Mme Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)**

Merci bien Excellence pour la parole.

Avant tout propos, je vais féliciter la COMFIB pour le travail abattu, et les félicitations vont également à l'endroit du gouvernement qui fait un effort malgré la situation sécuritaire que nous connaissons.

J'ai trois petites questions qui sont les suivantes.

Le gouvernement a-t-il pour préoccupation l'arrêt définitif de la nomenclature des sectoriels pour une stabilisation à l'avenir, afin d'éviter une réorganisation pénible pour une nouvelle répartition des crédits en

cours d'exécution budgétaire, ce qui n'est pas sans difficulté organisationnelle et financière. C'est la première question.

La deuxième question, le gouvernement peut-il nous expliquer pourquoi exception est faite à la seule région du Centre-ouest pour les prestataires dans la livraison des vivres des cantines scolaire ?

Est-ce à dire que les prestataires des douze autres régions n'ont pas la capacité avérée de livrer les vivres à temps si toutefois les conditions étaient réunies et les mesures nécessaires étaient prises ?

Enfin, la troisième question.

Le gouvernement peut-il expliquer la contre-performance globale de la DGI ? Quelles sont les difficultés réelles rencontrées lorsque nous savons que la DGTCP est à un taux de 146,22% et la DGD à un taux de 101,37% et la DGI à un taux de 81,69% au 31 juillet 2024 ?

Telles étaient mes trois préoccupations, Excellence Monsieur le Président.

Merci.

### **Le Président**

Merci madame.

La parole est à l'honorable GANSONRE Marc Bertin.

### **M. Marc Bertin GANSONRE (GC/OSC)**

Merci Excellence Monsieur le Président.

Pour un tel document, je crois que les questions, je n'en ai pas, mais mon intervention c'est pour exprimer ma satisfaction à la lecture du projet de loi rectificative parce que dans le document, je constate que le gouvernement à travers le ministère de l'économie et des finances, maintient le cap de l'amélioration malgré quelques difficultés de mobilisation des ressources que nous avons constatées.

La grande satisfaction que je tire c'est qu'il y a un certain nombre de secteurs d'activités qui n'ont pas été touchés par la régulation budgétaire tel que le ministère de l'agriculture dont l'agriculture a été identifié comme un secteur prioritaire.

En tout cas, je formule ma satisfaction et mes félicitations au ministère de l'économie pour cette action.

Comme on ne peut plus rien changer dans une loi de finances rectificative, c'est envisager l'avenir. Nous avons l'année 2025 qui va arriver bientôt avec la proposition d'un budget. J'aurais souhaité qu'au-delà de ce qui a été fait comme acquis, que l'on prenne en compte pour que le développement de cette agriculture que nous voulons puisse avoir certains secteurs indispensables pour son développement et je citerais ici, le ministère de la recherche scientifique. Quand on constate les différents aléas climatiques dont nous faisons face, il y a beaucoup d'impondérables tout autour, il est utile que la recherche soit au top pour accompagner cette dynamique et aussi le secteur de l'industrie. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est la commercialisation, la transformation qui tirent la production agricole. Si ces deux secteurs sont accompagnés de façon efficiente, comme nous l'avons fait pour l'agriculture, je crois que nous allons pouvoir engranger des acquis considérables.

Je crois que Son Excellence ne va pas dire le contraire, mais j'aurais souhaité qu'à la fin de ces travaux, il puisse nous donner un mot relatif effectivement au souhait que je viens de formuler.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Vous avez déjà donné le mot.

L'honorable YELKOUNI Hermann a la parole.

### **M. Ouendenmanegde Hermann YELKOUNI (GC/PP)**

Excellence Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais féliciter le gouvernement par rapport au projet Faso-rail qui nous est soumis ce matin, qui est un jour quand même important pour l'ensemble du peuple burkinabè. Parce que ce jour marque la disparition du capitaine Thomas Sankara, qui a été quelqu'un qui a rêvé pour son pays. Je suis très content que ce matin, on nous ramène un rêve de Thomas Sankara.

Donc c'est vraiment à l'honneur du gouvernement qui ne ménage aucun effort pour sortir le Burkina de son état de sous-développement. Pour nous qui sommes d'une certaine génération, Faso-rail nous rappelle la bataille de Rail que Sankara a lancé dans l'espoir d'apporter un développement important, audacieux pour ce pays.

Maintenant, comme nous avons vu l'expérience de Faso-rail, nous souhaitons que le gouvernement prenne les dispositions pour la priorisation de ce projet. Et dans ce sens, nous nous demandons est-ce que vraiment nous avons l'expertise nationale nécessaire ? C'est la première préoccupation.

La deuxième préoccupation, est-ce qu'il y a une étude prospective qui est faite au niveau sous régional pour la consommation de ce que cette société pourra produire comme résultat ?

Donc ces deux questions concernant cela.

Par rapport à la question des cantines dont je connais bien le sujet, je pense qu'au-delà des deux raisons citées, il y a une raison importante, c'est l'absence d'expertise pour la qualité des vivres acquis au niveau des régions. C'est vraiment très dangereux pour un Etat de ne pas s'assurer sur la qualité des vivres qui sont servis au niveau des élèves. Je pense que c'est l'une des raisons majeures aussi qui a amené la suspension des transferts.

A ce niveau, j'ai une question. Quels sont les autres ressources qui sont transférées aux communes ? Et quel est le bilan qu'on peut faire de la gestion de ces ressources ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable ZOUNGRANA Daniel a la parole.

### **M. Daniel ZOUNGRANA (GC/FDS)**

Merci Excellence pour la parole.

Félicitations à la COMFIB pour le travail abattu.

J'ai une petite question à l'endroit du gouvernement. Elle est en lien avec l'organisation de l'opération spéciale de délivrance de PUH et d'attestations d'attribution. Je voudrais savoir : quelles étaient donc les projections en termes de mobilisation de recettes de cette opération spéciale ?

Il y a une difficulté également qui n'apparaît pas dans les éléments de réponse à la question n°05. Il reste à savoir que certains acquéreurs estiment qu'il ne leur revient pas de s'acquitter de cette taxe, d'autant plus

qu'ils ont déjà payé avec les sociétés immobilières privées. D'autres estiment que le coût est élevé.

Est-ce que de tel sentiment ne pourrait pas compromettre la mobilisation des recettes ?

Ensuite, je voudrais également savoir au niveau du bilan qui a été fait, est-ce qu'on peut avoir des pourcentages ?

Le niveau également de mobilisation, trois milliards et quelques sur une projection de 180 000 parcelles. Est-ce que cette mobilisation n'est pas en deçà de vos attentes ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable SANGARE Moussa a la parole.

### **M. Moussa SANGARE (GC/FDS)**

Merci, Excellence.

Je tiens d'abord à féliciter la COMFIB et aussi le gouvernement.

C'est la situation de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 au 31 juillet qui retient mon attention.

En effet, il est dit que « le niveau d'exécution global du budget de l'État d'exercice 2024 au 31 juillet s'élève à 1646,75 milliards de francs CFA au titre des recouvrements des recettes et à 2108,23 milliards de francs CFA pour ce qui est des engagements visés de crédits de paiement. Ces niveaux d'exécution correspondent à des taux de réalisation respectifs de 52,38 % et de 57,46 % contre respectivement 60,39 % et de 57,46 % en 2023 à la même période. »

J'aimerais savoir : qu'est-ce qui explique cette baisse relative ?

La deuxième question, c'est de savoir : est-ce que vous pouvez nous rassurer que dans la nouvelle configuration du budget, les deux ministères créés, à savoir le ministère de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique et le ministère de la Sécurité ont été

suffisamment pris en compte pour fonctionner de manière optimale jusqu'à la fin de l'année ?

Enfin, la dernière question, c'est de savoir est-ce que ce présent projet de loi aura une incidence sur le code des douanes en relecture ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable TIENDREBEOGO Angèle a la parole.

### **Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)**

Merci bien Excellence pour la parole.

Félicitations à la COMFIB ainsi qu'au gouvernement pour ce projet de loi de finances rectificative.

J'ai juste une préoccupation, et elle est en lien avec la question n°04.

En réponse à cette question, le gouvernement a parlé de contre-performances qui ont été enregistrées au niveau de la DGI. Un certain nombre de faits ont été dites.

Maintenant, le troisième tiret, le gouvernement a parlé de la persistance de l'incivisme et de la fraude fiscale comme étant l'une des causes.

J'aimerais savoir : qu'est-ce qui est fait pour résoudre ce problème ?

Tout ce qui a été énuméré ici comme contre-performances, qu'est-ce que le gouvernement entend prendre comme mesures pour nous éviter que l'année prochaine, ces mêmes actions soient reconduites et que ces contre-performances... voilà donc, qu'est-ce qui est fait pour lever ces contre-performances ?

Merci.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable SAWADOGO Abdoulaye a la parole.

**M. Abdoulaye SAWADOGO (GC/PDCE)**

Merci monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, après la contractualisation avec la SONAGESS, est-ce que vous pouvez nous rassurer que les enfants auront la cantine dès le premier trimestre de l'année scolaire en cours ?

La deuxième inquiétude est liée à la couverture de la cantine scolaire dans l'année. Est-ce qu'avec ce nouveau système, vous pouvez nous rassurer que les enfants auront au moins 90 repas dans l'année scolaire ?

Je pose cette question parce que la CGSASH a effectué une mission d'information en avril 2024 qui a conduit la commission dans les régions du Centre-ouest et des Hauts-bassins. De ce que nous avons vu et entendu sur le terrain, dans certaines écoles, les élèves ne peuvent pas avoir 45 repas dans l'année scolaire.

Est-ce que vous pouvez nous rassurer qu'avec ce nouveau partenariat avec la SONAGESS, vous pourrez assurer au moins 90 repas dans l'année scolaire pour le bonheur des enfants ?

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci cher collègue.

Enfin l'honorable TUINA Kanibè a la parole.

**M. Kanibè TUINA (GC/PDCE)**

Merci Excellence, pour la parole.

Ma préoccupation, avant de l'énoncer, je me joins aux autres pour les compliments à l'endroit de la COMFIB et également du gouvernement.

Ma préoccupation concerne la réponse à la question n°13.

Monsieur le Ministre, vous avez parlé du projet d'urgence de renforcement de la production et de l'évacuation de l'énergie électrique.

Monsieur le Ministre, je salue ces efforts inlassables du gouvernement et je vous en félicite. Je note cependant que ce sont des centrales thermiques.

Ma première question, s'agit-il d'extension de ces centrales dans ces villes ou ce sont de nouvelles centrales ?

Si ce sont des nouvelles centrales, pouvez-vous nous éclairer sur les conditions de production, c'est-à-dire de rachat de la production par la SONABEL et les implications financières ?

Nous avons souvenance d'un privé, comme vous l'avez énoncé, où c'est la SONABEL pratiquement qui payait le carburant et toutes les charges et rachetait tout de même à un tarif inacceptable, la production.

Ensuite, pourquoi n'avez-vous pas opté pour des centrales solaires au lieu de thermiques ? Je parle des centrales solaires, le gouvernement dans lequel vous êtes très actif, a pris un décret le 29 mars 2024, créant un cadre de concertation nationale sur les changements climatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. Je suppose que le Burkina Faso a certainement pris des engagements tendant à réduire les gaz à effet de serre.

Ne pensez-vous pas que l'option thermique ne permettrait pas d'atteindre les objectifs ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions. Je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Nous avons constaté qu'il n'y a pas de questions adressées à la commission, donc, l'ensemble des questions et préoccupations ont été adressés au gouvernement.

Merci Excellence.

### **Le Président**

Je remercie le Président et les membres de la COMFIB, je saisis l'occasion pour remercier et féliciter les membres des quatre autres commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

### **M. Aboubacar NACANABO**

*Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective*

Bonjour Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Bonjour honorables députés,

Bonjour à tous ceux qui sont dans cette salle.

C'est toujours avec plaisir que nous nous rendons ici pour répondre aux questions pertinentes qui sont posées par les députés.

Mais avant cela, je voudrais remercier la COMFIB pour toute la célérité et tout l'engagement qui a été démontré au cours de ces travaux, qui nous a permis malgré le retard que nous avons constaté, de pouvoir aboutir à la présentation de ce dossier en plénière.

Donc merci à vous pour cela.

Pour les différentes questions, qui ont été posées, pour la première question, est-ce que le gouvernement envisage l'arrêt définitif de la nomenclature des sectoriels ?

Il faut dire que cela résulte de choix politiques, bien sûr tenant compte des priorités du moment. Il est difficile aujourd'hui de dire qu'on va stabiliser définitivement et qu'on ne va pas revenir là-dessus. Il n'est même pas souhaitable de le faire. Parce que si on le fait, on aboutira à une situation où on a besoin de revoir la nomenclature pour plus d'efficacité mais si on se met dans un carcan qui ne nous permet pas de le faire, ça posera problème.

Je comprends que ces changements peuvent apporter, bien sûr, des implications, mais souvent, je crois qu'il faudrait toujours qu'on regarde comment on peut s'adapter en fonction de nos priorités et tenir compte, bien sûr, de l'environnement.

Donc sur cette question, je pense que la flexibilité est la chose la mieux indiquée, mais il faut quand même que nous puissions faire en sorte que les changements ne soient pas très fréquents. Et je ne pense pas qu'ils soient vraiment très fréquents.

Pour la deuxième question, je vais attendre que mes collaborateurs m'apportent des éléments de réponse, c'est la question de la livraison de la cantine scolaire dans la région du Centre-ouest, je n'ai pas d'éléments précis mais ils vont analyser et m'envoyer.

Pour la question des contre-performances de la DGI, je pense qu'il y a deux questions qui vont dans ce sens, je vais répondre aux deux questions en même temps.

D'abord, il faudrait peut-être relativiser quand on parle des contre-performances. Parce qu'effectivement, quand on regarde les prévisions et les recouvrements, il y a qu'on n'a pas pu atteindre 100 %, nous sommes à peu près à 81 %, donc, on peut considérer qu'il y a une contre-performance.

Mais quand on compare ce qu'on a recouvré en 2024 à ce qu'on a recouvré à la même période en 2023, il y a une augmentation de l'ordre de 12 milliards. Donc, je pense que ce qu'on appelle contre-performance, c'est dû au fait qu'on a peut-être été un peu trop ambitieux en termes de prévision. Parce qu'on avait prévu un certain nombre de réformes qui devraient nous permettre d'améliorer les recouvrements, mais ces réformes, la mise en œuvre a un peu traîné, ce qui fait que l'impact en 2024 n'est pas évident, mais cet impact pourra se réaliser en 2025.

Véritablement, on peut dire que ce n'est pas une contre-performance alarmante dans la mesure où on a fait mieux que l'année passée.

Mais ceci dit, il faut bien sûr qu'on prenne les dispositions pour travailler à faire en sorte de réduire, parce que la DGI a l'habitude de faire plus de 100 %, donc, du coup, même si elle fait 99 %, on trouvera qu'il y a une contre-performance. Mais je pense qu'en tout cas, il y a de l'espoir qu'on puisse améliorer sur le reste de l'année et également faire mieux en 2025.

L'honorable KALENZAGA a relevé le fait que nous avons souligné la persistance de l'incivisme fiscal. Mais qu'est-ce qui est prévu en la matière ?

La persistance de l'incivisme fiscale est une réalité, mais il faut être sûr qu'on ne peut pas l'éradiquer à 100 %, parce que plus on développe des outils pour contrer, plus les inciviques, j'allais dire aussi, vont développer d'autres outils, ça va de soi. Donc, c'est un combat permanent. Le plus important, à mon avis, c'est de travailler à maîtriser cela, et pour ça, nous sommes en train de travailler.

Quand on parle de l'incivisme fiscal, je crois qu'en TVA, il y a beaucoup d'incivisme qui se manifeste, notamment par des méthodes utilisées pour payer moins de TVA avec des utilisations fictives, des factures fournisseurs pour déduire la TVA ou la non-déclaration de l'exhaustivité des affaires réalisées.

Sur ce point, nous sommes en train de développer un outil, ce qu'on va appeler la facture normalisée électronique ; différente de la facture normalisée que nous avons actuellement avec Sticker. Cette fois-ci ça sera électronique et ça va nous permettre de faire en sorte que, quand un commerçant délivre une facture, que la DGI puisse avoir ça directement sur un serveur. Ce qui nous permettra de faire en sorte que toutes les opérations réalisées puissent être centralisées.

On est en train de développer l'outil, ça va finir avant la fin de l'année. Mais nous aurons véritablement besoin du soutien de tout le monde parce que quand on lutte contre la fraude, c'est extrêmement difficile. Ceux qui sont habitués à faire des pratiques frauduleuses, ils vont utiliser toutes sortes de manœuvres pour, en tout cas, freiner l'élan ; ils vous diront que ça va entraîner une augmentation des prix, ça va créer l'inflation, etc. Tout sera dit, mais je pense qu'en temps opportun, s'il y'a l'opportunité, nous viendrons vous expliquer toutes les implications. En réalité, il s'agit simplement de faire en sorte que le juste impôt soit payé.

Et si tout le monde joue le jeu, je pense qu'on pourra véritablement optimiser les rendements de la TVA, et l'avantage, c'est que si on optimise les rendements de la TVA, ça joue positivement sur les autres impôts, comme les impôts sur les sociétés et même d'autres impôts connexes.

Donc je pense que sur ce sujet, la contre-performance, comme je l'ai dit, est à relativiser, mais nous sommes conscients des efforts que nous devons fournir pour encore faire davantage.

En ce qui concerne la question de l'honorable GANSONRE, et ce n'est pas véritablement une question, mais c'est plutôt des propositions, il a salué le fait que nous avons travaillé à améliorer les dotations en ce qui concerne le ministère de l'agriculture parce qu'avec l'offensive agricole, naturellement, il faut concentrer les efforts parce que ces efforts vont avoir des effets d'entraînement sur l'économie dans son ensemble.

Il a fait des propositions, notamment sur la question de l'industrialisation parce que quand on produit, après, il faut passer à la transformation. Est-ce qu'il y a des dotations budgétaires qui ont été prévues pour cela ?

Je voudrais dire que sur la question de l'industrialisation, l'État pourra jouer son rôle, mais il faut qu'on arrive à mettre en place un cadre adapté pour que les secteurs privés aussi jouent leur rôle. Parce qu'en ce qui concerne ce point précis, on peut, à travers des contrats de partenariat public-privé, arriver effectivement à faire des réalisations en matière industrielle, mais également à travers des investissements directs du secteur privé. Et l'État, son rôle ici, c'est de mettre en place plutôt les cadres adaptés. Nous sommes en train de relire la loi sur la réorganisation agraire et foncière, cela permet donc d'assurer la sécurité foncière.

On a également un code des investissements agro-sylvopastoraux qu'on va d'avantage promouvoir pour que les gens puissent voir un peu les avantages qui sont accordés et nous pensons que cela va avoir un impact important sur les investissements du secteur privé au niveau de l'agroalimentaire.

En ce qui concerne Faso-rail, l'honorable YELKOUNI a relevé le fait que c'est un projet très important qu'il faut donc prendre en compte. Il s'est posé des questions sur la disponibilité de l'expertise nationale. C'est une question pertinente parce que ce genre de projet nécessite véritablement une expertise pointue, mais ce qu'il faut dire, c'est que l'État ne réalise pas ce projet seul, c'est avec un partenaire chinois. Et les Chinois ont beaucoup d'expérience dans ce domaine. Le ministre des Commerces était récemment en Chine pour discuter avec les partenaires et ça permettra donc de pouvoir disposer d'expertise pour pouvoir réaliser ce projet, qui est un projet très important.

L'honorable s'est également posé des questions sur la question du marché. Est-ce que si on arrive à produire les rails, on est sûr par exemple d'avoir une maîtrise du marché sous régional ?

Je pense que tout c'est pris en compte. Dans le cas de l'AES, il est prévu une boucle ferroviaire Ouagadougou-Bamako-Niamey, et si nous arrivons véritablement à mettre en place notre usine, naturellement, c'est l'usine qui fournira les rails pour ce chemin de fer.

Donc je pense que le marché existe. Le travail à faire maintenant, c'est de mobiliser les ressources nécessaires pour pouvoir commencer ce projet, qui est un projet important et qui va se faire en plusieurs phases. Comme on l'a dit, le coût total, c'est 70 milliards, mais on a déjà prévu une dotation de 15 milliards dans le budget pour commencer cette première phase, il y a aussi des partenaires qui vont apporter une contribution pour que ce projet puisse se réaliser dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne les cantines scolaires, les préoccupations soulignées concernent aussi l'absence d'expertise pour s'assurer de la qualité des vivres servis aux élèves.

Je pense que c'est une question qui mérite qu'on puisse véritablement porter une attention parce que la question de la qualité est une question très importante, mais je ne pense pas qu'on manque véritablement d'expertise pour la qualité, peut-être qu'on n'est pas allé chercher. C'est donc une question que le ministère en charge de l'enseignement des bases prendra en cause pour faire en sorte que l'expertise puisse être assurée pour la qualité des vivres servis aux élèves, parce qu'il faut même que ce soit une expertise qui couvrira la qualité des vivres servis au pays, parce qu'il ne faut pas que, en mangeant, on se crée des problèmes de santé.

Des questions ont été posées sur le bilan des autres ressources transférées aux communes.

Convenez avec moi qu'il est difficile au PIF de pouvoir faire un bilan si on n'a pas préparé et si vous nous invitez pour une question orale sur ce sujet, nous allons apporter des éléments, des détails parce que ce n'est pas évident comme ça au PIF de pouvoir donner des informations sur le bilan.

En ce qui concerne donc l'opération spéciale de délivrance d'attestations d'attribution de parcelles et de permis urbains d'habiter, la question de l'honorable c'est de savoir : est-ce que les projections sont faites, est-ce que la mobilisation est à la hauteur des projections qui sont faites, et également des acquéreurs qui estiment qu'ils ne reviennent pas à eux d'acquitter la taxe, au regard bien sûr du coût élevé.

Je voudrais dire que, comme on l'a souligné, la projection c'était sur 180 000 parcelles, à ce jour nous sommes à un peu plus de 3400 parcelles

et on peut dire que les réalisations sont en deçà des attentes, mais l'idée ce n'était pas qu'on puisse faire les 180 000 dans un délai très court. Nous sommes conscients que ce n'est pas évident que les gens puissent mobiliser les ressources pour pouvoir le faire, mais nous pourrions faire le bilan en fin d'année.

C'est vrai qu'on a suspendu l'opération pour des questions techniques, mais ça reprendra dans une semaine. Ça nous permettra effectivement de nous assurer que ce qu'on a prévu, quel est le niveau de réalisation dont on pourra faire le bilan en fin d'année.

Mais ce que nous pensons, c'est que c'est vraiment une opportunité, parce que le processus normal de délivrance de ces attestations et des permis, c'est assez long et ça demande beaucoup d'étapes, alors qu'ici, on a fait en sorte que quand la personne vient payer, on puisse lui délivrer dans un délai très court, les attestations.

Il y a quand même un avantage à le faire. Quand les gens disent que c'est très couteux, peut-être qu'ils n'évaluent pas tous les coûts qu'ils supportent, si on reste dans la procédure normale.

A mon avis, le coût qu'on a proposé peut paraître élevé, mais il est quand même moins élevé que les coûts de la procédure normale. Donc c'est une opportunité à saisir et je voudrais véritablement inviter tout le monde, y compris les honorables députés qui ont des parcelles, à saisir cette opportunité pour régulariser leur situation.

L'honorable Moussa SANGARE a posé des questions au regard de la situation d'exécution du budget au 31 juillet 2024, je crois que la préoccupation, c'est le fait que les montants sont en deçà de ce qui avait été prévu.

Il faut dire que pour les situations à mi-parcours, si on prend le budget, son exécution ne peut pas être linéaire. C'est vrai qu'en comparant avec l'année passée, les niveaux d'exécution ne sont pas les mêmes, mais quand on regarde en valeur absolue, je pense qu'il n'y a pas véritablement de grandes différences.

Et nous avons encore le temps de travailler à améliorer et nous pensons que sur l'année 2024, d'ici la fin de l'année, il y aura une amélioration globale. Quand vous regardez, l'élément qui peut permettre d'apprécier de façon beaucoup plus objective, c'est l'élément déficit budgétaire, en comparaison bien sûr avec le PIB. Et quand on regarde effectivement, le taux de déficit sur le PIB a connu une réduction dans la

projection et nous espérons que d'ici la fin de l'année, nous pourrions maintenir cela dans ces proportions.

Il y a donc des efforts à fournir d'ici la fin de l'année, mais nous ne sommes pas véritablement inquiets quant au fait que nous allons pouvoir atteindre les objectifs qui ont été fixés.

La question de l'honorable SAWADOGO, est-ce qu'avec la SONAGESS nous pouvons rassurer que les vivres seront disponibles au niveau des cantines sur le premier trimestre?

Je crois que c'est vraiment ça l'objectif et avec la SONAGESS nous pensons que ça peut aller vite parce que la SONAGESS a l'expertise et la SONAGESS est suffisamment décentralisée aussi pour pouvoir prendre en compte toutes les localités.

Maintenant, tout le reste c'est une question de suivi. Est-ce qu'on peut rassurer qu'il y aura 90 repas dans l'année?

Ça, c'est une expertise que vous avez et que nous, nous n'avons pas, sachant que le nombre de repas idéal c'est 90. Peut-être que les services techniques du MENAPLN travailleront sur ça, mais véritablement, l'objectif c'est de faire en sorte que le changement apporte une amélioration. Nous ne souhaitons pas que le fait que le MENAPLN, ... MEBAPLN maintenant soit la structure qui achète les vivres pour mettre à la disposition des communes puisse être un frein à la réalisation des objectifs.

Donc, vraiment, au niveau du MEBAPLN, toutes les dispositions seront prises pour que les vivres soient disponibles, mais il faut également qu'au niveau des collectivités, le travail puisse se faire pour dispatcher pour faire le suivi. Le gouvernement ne pourra pas faire le suivi jusqu'au niveau des écoles, étant entendu que la gestion en réalité reste l'apanage des communes. Ce que le gouvernement a fait, c'est simplement qu'au niveau du MEBAPLN, on achète les ressources pour mettre à la disposition des communes en vue de la gestion.

En ce qui concerne les projets d'urgence de renforcement, de la production, de l'énergie, donc tout ce qui concerne la production d'énergie, alors vous vous êtes posé des questions s'il s'agit d'expansion ou d'une nouvelle centrale, c'est à vérifier parce que malheureusement on n'a pas les techniciens de la SONABEL avec nous, mais on pourra vérifier pour voir.

Mais là, vous vous posez la question, pourquoi on prévoit plutôt les centrales thermiques en lieu des places de centrales solaires.

On a eu pas mal de discussions avec la SONABEL sur ce sujet. Il faut dire que véritablement les centrales solaires ont montré beaucoup de limites en termes d'efficacité, parce qu'en saison précieuse, le rendement est très faible.

Quand vous prenez une centrale solaire de 20 MW, vous n'imaginez pas combien d'hectares on utilise pour produire. Donc cela entraîne véritablement la perte d'espace qui aurait pu être réservé pour l'agriculture. A mon avis, il y a même à repenser la question de la production par les centrales solaires, pour voir en même temps qu'on utilise l'espace pour produire la centrale solaire, est-ce qu'on ne peut pas exploiter, par exemple pour faire l'agriculture. Parce que si on doit occuper 100 hectares pour mettre en place une centrale solaire qui produit 20 MW, ça fait quand même 100 hectares de perdu. Donc c'est important qu'on essaye de voir en termes d'efficacité.

Les questions d'engagement sur la réduction des gaz à effet de serre, en fait ce n'est pas notre combat. C'est le combat de ceux qui ont pris le temps de se développer et aujourd'hui ils sont à un certain niveau et ils veulent nous pousser à aller à ce niveau. Quand ils se développaient, ils ne se posaient pas ces questions. Donc aujourd'hui, nous on doit pouvoir faire des choix judicieux pour notre développement sans être obligés d'aller appliquer ce que les autres veulent qu'on applique. Ils sont au niveau où ils doivent appliquer ça. Quand nous aussi on sera à leur niveau, on pourra effectivement appliquer cela.

Donc je pense que la SONABEL doit faire véritablement les bons choix qui permettront de disponibiliser l'énergie pour les Burkinabè. Aujourd'hui, c'est la question essentielle que nous nous posons, c'est Comment on aura de l'énergie pour les ménages, pour les industries ? On ne se pose pas des questions sur la production de gaz à effet de serre et Il est démontré que l'Afrique ne produit que 4% des gaz à effet de serre et c'est sur l'Afrique qu'on passe le temps à faire beaucoup de bruits sur la production des gaz à effet de serre. Donc je pense qu'il faut qu'on sache vraiment mener notre combat.

Je reçois des réponses que je ne comprends pas, je n'arrive pas à voir à quelle question est liée la réponse,...

La question sur la livraison des vivres, il est dit que la livraison des vivres est faite par la SONAGESS dans les 12 régions à l'exception de la région du Centre où les mesures nécessaires ont été prises avec les prestataires qui ont les capacités avérées de livrer des vivres.

Là, c'est en fait la deuxième question de l'honorable sur la question de la localité. Au niveau de la région du Centre-ouest, ils ont pris les dispositions pour s'assurer que les prestataires ont les capacités avérées de livrer des vivres. C'est cette réponse qui a été donnée.

Je pense qu'en dehors de ça, les autres questions ont été répondues, merci.

Ah ok. Quelle est l'incidence du projet de loi de finances rectificative sur le projet de code des douanes ? C'est une question de l'honorable SANGARE.

Je voudrais dire qu'il n'y a pas d'incidence parce que quand vous regardez le projet de loi de finances rectificative, il n'y a pas de mesures concernant la douane. Le projet de code des douanes qui a été soumis à votre appréciation, a pris en compte un certain nombre d'innovations, mais qui n'ont pas d'incidence sur la LFR.

Voilà ce que je peux dire sur ces questions. Je ne sais pas si j'ai fait le tour des questions, mais je crois avoir fait le tour.

Merci à vous pour votre attention.

Merci monsieur le Président.

### **Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°117.

Je passe la parole à la commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y-a-t-il des observations ?

### **M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Pas d'observation, monsieur le Président.

### **Le Président**

Monsieur le Rapporteur général s'il vous plait ! Projet de loi n°...

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Oui, "Projet de loi n°..." Au niveau du numéro effectivement, il y a un amendement en gras.

**Le Président**

Donc il y a une observation ? Merci.

**Les visas.** Y-a-t-il des observations ?

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Oui, monsieur le Président, nous avons une observation qui est en gras.

**Le Président**

Je vous remercie.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votant.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième secrétaire parlementaire*

Excellence Monsieur le Président, avec l'arrivée des honorables KOMBASSERE Jean Marie et ZONGO Kiswendsida Evariste, le nouveau quorum se présente comme suit :

- **19 députés absents excusés ;**
- **19 Procuration ;**
- **52 députés présents ;**
- **71 votants.**

Merci Excellence.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Il y a un amendement qui est en gras.

**Le Président**

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Nous avons un amendement, il est en gras.

**Le Président**

Merci. L'article 2 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 3.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Nous avons un seul amendement, il est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 3 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 4.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 4, il y a un seul amendement qui est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 4 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 5.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 5, il y a un amendement qui est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 5 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 6.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 6, nous avons un amendement qui est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 6 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 7.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Nous avons un amendement qui est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 7 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 8.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 8, nous avons un amendement qui est en gras.

**Le Président**

Merci monsieur le Rapporteur général. Je mets l'article 8 est mis aux voix :

Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Pour : 71

Adopté.

Honorable, il n'est pas interdit de s'abstenir, il faut juste s'abstenir par conviction (*Rires*)

**Article 9.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. Il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 9 aux voix :

Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Pour : 71

Adopté.

**Article 10.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 10, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 10 aux voix :

Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Pour : 71

Adopté.

**Article 11.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO***Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 11, nous n'avons pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 11 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

**Article 12.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO***Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. Au niveau de l'article 12, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 12 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 13.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO***Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 13, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 13 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 14.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 14, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci monsieur le Rapporteur général. Je mets l'article 14 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

**Article 15.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 15, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 15 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 16.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 16, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 16 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 17.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 17, nous n'avons pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 17 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 18.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 18, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 18 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 19.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

L'article 19 ne comporte pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 19 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 20.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

L'article 20 également ne comporte pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 20 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 21.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 21, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 21 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 22.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

L'article 22 ne comporte aucun amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 22 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 23.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

L'article 23 comporte un amendement, il est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 23 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 24.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

L'article 24 comporte un amendement, il est en gras.

**Le Président**

Merci. L'article 24 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 25.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 25, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 25 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 26.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

L'article 26 ne comporte aucun amendement

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 26 aux voix :

Contre : 00  
Abstention : 00  
Pour : 71

Adopté.

**Article 27.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 27, il y a un amendement, il est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 27 aux voix :

Contre : 00  
Abstention : 00  
Pour : 71

Adopté.

**Article 28.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

L'article 28 comporte un amendement, il est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 28 aux voix :

Contre : 00  
Abstention : 00  
Pour : 71

Adopté.

**Article 29.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

L'article 29 comporte un amendement, il est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 29 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 30.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

L'article 30 comporte un amendement, il est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 30 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 31.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 31, il n'y a aucun amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 31 aux voix :

Contre : 00  
Abstention : 00  
Pour : 71

Adopté.

**Article 32.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

L'article 32 comporte un amendement, il est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 32 aux voix :

Contre : 00  
Abstention : 00  
Pour : 71

Adopté.

**Article 33.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 33, nous avons un amendement, il est en gras.

**Le Président**

Monsieur le rapporteur, est-ce un seul amendement ?

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Oui, il y a d'autres amendements au niveau des chiffres. De la page 37 à la page 39. Ils sont tous en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 33 aux voix :

Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Pour : 71

Adopté.

**Article 34.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président. Nous avons un amendement, il est en gras.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 34 aux voix :

Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Pour : 71

Adopté.

**Article 35.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.  
 Il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 35.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 35 aux voix :

Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Pour : 71

Adopté.

A présent je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°117.

**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

**Pour : 71**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

Je pose la question s'il faut un deuxième café ou si le premier café suffira pour poursuivre ? ***(Des murmures dans la salle)***

Chers collègues avant de suspendre la séance pour revenir, je voudrais vraiment remercier monsieur le Ministre de l'économie et des finances et madame la Ministre déléguée chargée du Budget.

Je voudrais vous féliciter pour la loi de finances rectificative. Ces remerciements sont également pour l'ensemble de vos collaborateurs qui vous accompagnent tous les jours.

Je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier et vous encourager pour tous les efforts que vous faites dans la mobilisation des recettes. Je pense à l'ensemble du personnel des régis de recettes, qui, malgré le contexte difficile, font énormément d'efforts.

J'ai souvent dit aux collègues députés que ce sont des députés VDP à l'hémicycle. Je pense que vous, vous êtes des VDP des finances publiques et nous savons compter sur vous, tout le pays sait compter sur vous pour la mobilisation des recettes parce que s'il n'y a pas de recettes, il n'y a rien qui peut marcher dans le pays.

Malgré donc le contexte difficile, vous faites énormément d'efforts, soyez salué, soyez encouragé, soyez remercié pour tous vos efforts. Et nous vous encourageons à continuer parce que ce n'est surtout pas le moment de baisser les bras, on sait combien la situation est difficile, mais jusqu'à présent vous relevé haut le défi.

Je voudrais donc au nom des collègues députés, vous remercier pour tous vos efforts. Donc restez comme on le dit "droit dans vos bottes" et c'est ensemble qu'on relevera les défis ; toute la nation sait compter sur vous.

Merci beaucoup.

Je voudrais suspendre la séance ici,... pour 15 minutes, 20 minutes ?

15 minutes c'est bon ? D'accord.

Il est 11 heures 47 minutes, donc on reprend à 12 heures 03 minutes.

La séance est suspendue. ***(Coup du maillet)***

*(La séance suspendue à 11 heures 47 minutes est reprise à 12 heures 09 minutes).*

**Le Président**

La séance est reprise. *(Coup du maillet)*

J'appelle en discussion, le dossier n°121.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

**M. Aboubacar NACANABO**

*Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective*

Pas d'observation, monsieur le Président.

**Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable LY Hama a présenté à la plénière la synthèse du rapport de la Commission des finances et du budget.

**M. Hama LY**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°121*

Merci bien monsieur le Président de la COMFIB.

Mesdames et messieurs bonjour.

Excellence, avec votre indulgence, je sais que vous êtes très magnanime. Aujourd'hui, c'est le 15 octobre et je voudrais rappeler en notre mémoire, cet illustre homme qui disait, qu'il voudrait qu'on retienne de lui, un homme qui a mené un combat utile pour tous et je crois que Dieu a exaucé ses vœux.

35 ans après, c'est un autre capitaine qui a repris le flambeau, pour proclamer en face du monde, la lutte pour l'émancipation de notre peuple.

Merci bien Excellence.

A présent, je vais vous présenter le rapport de la Commission des finances et du budget.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IV<sup>E</sup> République, Troisième législature de transition, Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des finances et du budget (COMFIB).

Rapport n°2024-036/ALT/COMFIB, sur le dossier n°121 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 26 septembre 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement de protection du capital humain (PPCH).

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Hama LY**, rapporteur.

*(Il procède à la lecture dudit rapport)*

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

Le Président : Moussa NOMBO

Le Rapporteur : Hama LY

Je vous remercie.

### **Le Président**

Nous allons laisser le soin à l'honorable COULIBALY Wiloho de vous dire merci. (*Rires*)

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Daniel ZOUNGRANA***Président de la CAEDS*

Merci Excellence pour la parole.

J'invite l'honorable COULIBALY Wiloho à livrer le rapport de la commission à la plénière.

**M. Wiloho COULIBALY***Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°121*

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, avec votre permission, je voudrais faire miennes les civilités et salutations prononcées par vous-même Excellence, à l'entame de la plénière et aller directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

**Appréciation et avis de la Commission**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité estime que la ratification de l'Accord de financement contribuera à renforcer les systèmes de santé et d'éducation de notre pays, à travers non seulement l'amélioration de la qualité de vie des populations, mais aussi l'instauration d'un environnement favorable à la croissance économique et à la stabilité sociale.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

**Le Président : Daniel ZOUNGRANA**

**Le rapporteur : Wiloho COULIBALY**

Et contrairement à ce que pense l'honorable Hama LY, "Wiloho" c'est un prénom bwamu qui signifie, "bâtitteur du village". Ce n'est pas donné au hasard. *(Rires de la salle)*

Je vous remercie.

## **Le Président**

Je savais qu'il n'allait pas finir son rapport sans répondre. (*Rires*)

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président !

## **M. Yaya SANOU**

*Vice-président de la CAGIDH*

Merci Excellence.

Pour le compte de la CAGIDH et au titre du dossier n°121, nous invitons l'honorable Aly Badra OUEDRAOGO à présenter le rapport d'avis.

## **M. Aly Badra OUEDRAOGO**

*Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°121*

Excellence Monsieur le Président, toute chose étant égale à par ailleurs, je voudrais donc recueillir votre bienveillante autorisation, à l'effet d'aller présenter directement l'appréciation ainsi que l'avis de la commission.

## **Appréciation et avis de la Commission**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que la ratification de l'Accord de financement permettra de :

- renforcer les capacités des structures en charge de la santé et de l'éducation ;
- promouvoir les droits sociaux de base au profit des couches concernées.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

Le Vice-président : Yaya SANOU  
Le rapporteur : Aly Badra OUEDRAOGO

Je vous remercie, Excellence.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Merci cher collègue.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Président de la CGSASH*

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter la député BAMOUNI/KANSONO Esther à bien vouloir présenter le rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°121*

Merci bien Madame la Présidente.

Rebonjour à toutes et à tous.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, puis-je aller directement à l'appréciation et à l'avis de la commission?

**Le Président**

Je vous en prie, allez-y.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°121*

Merci bien Excellence.

### **Appréciation et avis de la Commission**

A la suite du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'accord de financement permettra d'appuyer les efforts du gouvernement pour assurer l'offre des services sociaux essentiels à travers :

- la fourniture de services essentiels de santé, notamment par la mise en œuvre du programme de gratuité de soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et le renforcement des capacités des structures de santé ;
- la fourniture de services essentiels éducatifs, notamment par l'organisation d'examens et de concours scolaires, la formation et le suivi-encadrement pédagogique des enseignants ainsi que l'équipement des enseignants y compris les trousseaux pédagogiques.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur : Esther BAMOUNI/KANSONO

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci madame le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert, les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Chers collègues, la liste est ouverte.

### ***(Inscription des députés sur la liste d'intervention)***

Chers collègues, mon silence ce n'est pas pour susciter d'autres questions, rassurez-vous, j'avais peut-être espoir que le collègue SANGARE dise qu'il ne veut rester le seul inscrit et...

L'honorable SANGARE Moussa a la parole.

**M. Moussa SANGARE (GC/FDS)**

Merci Excellence.

Ma première question est en lien avec les résultats attendus.

En effet, il est écrit que 8,2 millions de femmes enceintes bénéficient des consultations gratuites.

Ma première question à ce niveau, c'est de savoir : est-ce que ce sont les femmes enceintes vulnérables qui seront prioritaires ou bien ça sera sans distinction ?

La deuxième question, est-ce que ces consultations gratuites seront menées uniquement dans les centres de santé publique ? Si oui, qu'en est-il des zones où ce sont les ONG qui gèrent les centres de santé ?

Au niveau de la réponse à la question n°05, notamment l'avant-dernier et le dernier tirets, j'ai beaucoup d'inquiétudes à ce niveau. La question était de savoir comment le gouvernement compte-t-il mettre en œuvre ce présent projet dans les zones à fort déficit sécuritaire ?

Dans l'avant-dernier tiret, « *délégation des tâches en santé communautaire avec les agents de santé à base communautaire* », et le dernier tiret, « *contractualisation avec les ONG pour l'offre de soins dans les zones à défis sécuritaires* ».

Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas qu'il y aura un conflit de compétences entre les ASBC et les ONG, d'autant plus qu'ils interviennent dans le même terrain ?

La deuxième question aussi, est-ce que vous vous êtes rassurés que les ASBC ont des compétences nécessaires pour les tâches qui leurs seront déléguées ?

Autre question, est-ce que les ASBC bénéficieront d'une motivation et d'une formation adéquate pour les tâches qui leur seront déléguées ? Puisque avec la situation sécuritaire, il y a certaines zones où vraiment l'État n'est pas présent et ces agents ont duré d'avoir des formations continues. Est-ce que dans ce projet de loi, ils vont bénéficier d'autres types de formations pour renforcer leurs compétences ?

Enfin, concernant les ONG qui vont intervenir, j'aimerais savoir : quels sont les critères qu'une ONG doit remplir pour bénéficier d'un contrat offrant des soins dans les zones à forts défis sécuritaires.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci cher collègue.  
L'honorable Dafidi David LOMPO.

### **M. Dafidi David LOMPO (GC/PDCE)**

Merci bien Excellence.

Je voudrais, dans un premier temps, féliciter la COMFIB et le gouvernement pour avoir abattu ce travail qui nous permet d'apprécier et surtout adopter pour le bien de tout le monde.

Je voudrais faire quelques observations et peut-être une question.

C'est d'abord féliciter véritablement le gouvernement pour avoir pensé au développement des ressources humaines.

En réalité, tout ce que nous faisons, si nous avons des hommes et des femmes qui ne sont pas en bonne santé, qui ne sont pas bien instruits et qui n'ont pas, en tout cas, un bien-être social appréciable, alors ce n'est pas évident que nous ayons effectivement des résultats dans la production de toutes sortes. Pour tout cela, je voudrais vraiment féliciter le gouvernement pour cette haute appréciation de leur patriotisme.

Également parler des questions liées aux produits pharmaceutiques et au vaccin. C'est vrai que la question qui a été posée aborde, mais c'est un autre angle que je voudrais donc comprendre, à savoir la possibilité pour notre agence de pouvoir véritablement détecter si ce qu'on nous sert, c'est véritablement ce qu'il faut pour ce qui est dit que ça fait.

Donc c'est pour dire, le médicament qu'on nous donne, est-ce que c'est le bon médicament ? Si on doit soigner le palu, est-ce que véritablement, c'est la molécule du palu qui est dedans ?

Pareil pour les vaccins. Si on a un vaccin qui est prévu pour telle ou telle affection, est-ce qu'on a la possibilité de nous rassurer que les molécules qui sont dedans sont véritables cela ? Surtout qu'aujourd'hui, vous convenez avec moi qu'il y a beaucoup de critiques autour de cela. Dans les réseaux sociaux et même très récemment, on voit que même des pays comme le Japon ont réagi par rapport à ces aspects, de vaccins et même de produits contraceptifs.

Est-ce que notre agence a les capacités de véritablement nous rassurer de l'innocuité de ce qu'on nous sert ?

Voilà un peu ce que je voulais aborder.

Merci bien, monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci cher collègue.

L'honorable DIALLO Ousmane a la parole.

### **M. Ousmane DIALLO (GC/PP)**

Merci, monsieur le Président de me donner la parole.

En réalité, je n'avais pas préparé une question, mais comme les questions sont plus essentielles que les réponses, je voudrais que monsieur le Ministre nous dise exactement ce qu'il veut qu'on dise aux journalistes qui vont nous poser des questions à la sortie de cette plénière parce qu'ils veulent surtout un résumé succinct pour qu'on puisse expliquer aux populations le projet de loi qui a été voté.

Merci.

### **Le Président**

Merci honorable.

L'honorable YELKOUNI Hermann a la parole.

### **M. O. Hermann YELKOUNI (GC/PP)**

Merci Excellence.

Ce n'est pas vraiment une question, mais c'est pour saluer l'engagement du gouvernement dans ses deux secteurs sociaux que sont la santé et l'éducation.

Surtout au niveau de l'éducation, j'ai à peu près un quart de siècle de fonction dans l'éducation, mais c'est la première fois que nous avons vu que des formations pédagogiques ont concerné tous les ordres d'enseignements et tous les enseignants.

A écouter le ministre, effectivement, on se rend compte que c'est dans le cadre de ce projet que toutes ces activités ont pu être menées. Pour un gouvernement qui veut un personnel de qualité, je pense que la formation professionnelle est vraiment la source pour obtenir des citoyens de qualité pour un développement durable.

Merci au gouvernement. Je pense que les enseignants seront reconnaissants parce que depuis des années, c'est une première fois que le monde enseignant est concerné par des formations pour améliorer la qualité professionnelle des uns et des autres.

C'est juste pour vous remercier, pour ce projet très louable. Et on espère que ce n'est pas une première et une dernière fois, on espère que ça va se poursuivre.

Merci monsieur le Ministre.

## **Le Président**

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président !

## **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci Excellence.

La Commission n'a pas reçu d'observations particulières.

Merci Excellence.

## **Le Président**

Je remercie le Président et les membres de la COMFIB, ainsi que les députés membres des trois commissions saisies pour avis.

À présent, je me tourne vers le gouvernement.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

## **M. Aboubacar NACANABO**

*Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective*

Merci, Excellence.

Merci aux honorables qui ont posé ces questions très pertinentes pour s'assurer que ce projet est un projet qui continuera à améliorer les conditions de vie des Burkinabè.

Je commence par la question des honorables SANGARE, les femmes enceintes qui seront prises en charge. Est-ce que ce sont les femmes enceintes vulnérables ou toutes les femmes enceintes?

Il faut dire que le projet n'a pas prévu de ciblage. Donc l'idée, c'est vraiment de faire en sorte que toutes les femmes enceintes qui vont se présenter puissent effectivement bénéficier des soins.

Ceci dit, ça sera bien sûr dans les centres de santé publique. Ceux qui vont au privé, très souvent, ce sont des gens qui ont les moyens de se prendre en charge. Donc, c'est au niveau des centres de santé publique.

Pour la mise en œuvre dans les zones à forts défis sécuritaires, on a parlé de la contractualisation avec les ONG. Vous avez posé la question, est-ce qu'il n'y aura pas de conflit de compétences entre ONG et ASBC.

Il faut dire que les ASBC sont des agents de terrain qui sont directement au contact de la population pour les soins de santé primaire. Comme on l'a dit, c'est vraiment des agents de terrain, alors que les ONG, ce sont des structures qui sont là, qui ont eux-mêmes leurs agents pour faire le travail.

Donc, je pense que ça va venir plutôt en complément. Il n'y aura pas de contradiction. Du reste, les ONG même peuvent employer les ASBC pour faire le travail de terrain. Donc, c'est beaucoup plus en complément.

La question de motivation et de formation, il faut dire que les ASBC ont commencé à être recrutés il y a un bon bout de temps. Ils sont formés et ils sont également payés, pas forcément à la hauteur de la tâche immense qu'ils mènent sur le terrain, mais il y a une allocation qui leur est donnée pour qu'ils puissent mener à bien leurs activités sur le terrain.

Quels critères les ONG doivent remplir pour bénéficier du contrat avec l'État ?

Il faut dire déjà que le choix des ONG se justifie par le fait que c'est eux qui sont sur le terrain et comme il est difficile dans certaines localités que les services de l'État puissent accéder ; l'idée, c'est vraiment de faire en sorte qu'on puisse utiliser les ONG partout où elles sont, là où les services de l'État ne sont pas suffisamment présents.

Mais bien sûr, cela sera fait avec l'encadrement du ministère de la Santé pour s'assurer que les ONG vont faire les choses dans les règles de l'art et conformément, bien sûr, à la politique du gouvernement.

L'honorable LOMPO s'est posé un certain nombre de questions sur la capacité de notre agence à s'assurer que les vaccins sont de bonne qualité.

Je pense que l'agence a les capacités, bon, on peut bien sûr toujours travailler à améliorer, peut-être qu'on va faire un essai à Fada pour voir si ça marche (*Rires*). Si ça marche, on pourra étaler ça maintenant ailleurs.

Donc, honorable, avec votre autorisation, on fera cet essai.

En ce qui concerne les médicaments de façon générale, il faut dire que la politique du gouvernement actuellement travaille à encourager les unités de production de médicaments au niveau national. Nous avons commencé à travailler sur les textes pour donner des textes qui favorisent cette production de médicaments. Et nous avons beaucoup de compétences en la matière, notamment pour les médicaments essentiels génériques. Et actuellement, nous avons des gens qui font des propositions dans ce sens.

On mettra donc les cadres qu'il faut pour leur permettre de produire. Et je pense que si ça se produit localement, on a beaucoup plus de possibilités de s'assurer de la qualité que quand c'est importé.

C'est vraiment une option qui, à mon avis, travaillera à améliorer davantage la qualité.

L'honorable Diallo se demande, qu'est-ce qu'il doit dire aux journalistes à la sortie.

Il suffit de dire : « *Mes chers amis journalistes, ce matin, nous avons autorisé le gouvernement à mettre en œuvre un projet qui contribuera à améliorer les conditions de vie des Burkinabè, notamment en ce qui concerne la santé et l'éducation. Donc, après la mise en œuvre de ce projet, les enfants du Burkina verront la qualité de l'éducation améliorée et également la qualité de la santé améliorée* ». Je pense que vous aurez tout dit, c'est de ça qu'il s'agit. (**Rires de la salle**)

L'honorable YELKOUNI a relevé les efforts déployés en ce qui concerne l'éducation.

Je pense que le meilleur est à venir. Ce qui a été fait, déjà, c'est vrai, vous estimez que c'est bien, mais le meilleur est à venir. C'est vraiment quelque chose que nous prenons avec tout le sérieux parce que la condition est qu'aujourd'hui, quand on regarde les pays qui se sont développés, le premier point sur lequel ils ont mis l'accent, c'est le développement du capital humain et notamment les questions liées à l'éducation.

Donc, l'initiative présidentielle pour l'éducation a été mise en œuvre pour permettre véritablement de changer les choses, former les étudiants, surtout dans les sciences. On n'a rien contre la littérature et autres, mais je pense qu'il faut former moins de littéraires et former beaucoup plus de scientifiques qui contribueront à transformer structurellement l'économie burkinabè. Et je crois que cette option est prise et normalement, dans les années à venir, nous devons pouvoir sentir le changement.

Donc, merci à vous pour cette appréciation.

Je pense qu'on a fait le tour des différentes questions. Merci à tous les honorables députés pour cet accompagnement et particulièrement à la COMFIB parce que c'est un projet qui est rentré il n'y a pas vraiment longtemps et très vite, c'est passé en première. Cela veut dire qu'il y a vraiment une volonté d'accompagner le gouvernement pour pouvoir mettre en œuvre ce projet important. Donc, soyez remerciés pour cela.

Merci.

### **Le Président**

Merci monsieur le Ministre.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°121.

Je passe la parole à la commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y-a-t-il des observations ?

**M. Hama LY**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°121*

Merci Excellence Monsieur le Président.

Il y a un amendement, il est en gras et rapporter en note de bas de page.

**Le Président**

Merci.

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**M. Hama LY**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°121*

Oui, Excellence, il y a un amendement ici, également rapporté en note de bas de page.

**Le Président**

Merci.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Secrétaire parlementaire*

Excellence Monsieur le Président, nous avons 71 votants.

Merci.

**Le Président**

Merci Madame la Secrétaire parlementaire.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Hama LY**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°121*

Il y a zéro amendement, monsieur le Président.

**Le Président**

Merci, monsieur le Rapporteur. L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. Hama LY**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°121*

Excellence, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 71

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°121.

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Pour : 71**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

**Le Président**

Avant de lever la séance, j'ai reçu une note de l'honorable HIEN Diédon Alain qui nous précise que le secteur privé de santé reçoit tous les Burkinabè de toutes les catégories socio-professionnelles et non uniquement, ceux qui ont les moyens. **(Rires)**

Monsieur le Ministre, la note vient d'une personne relevant de ce secteur parce que c'est une personne avertie et surtout, c'est peut-être un plaidoyer pour que le gouvernement ne revienne pas sur cette mesure qui permet aussi au secteur privé de santé de recevoir ces personnes prises en charge par ce projet.

Je pense que c'est bien compris et c'est bien reçu.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin est épuisé, la prochaine séance plénière aura lieu le mardi 17 octobre 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de trois projets de loi, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. **(Coup du maillet)**

**-Il est 13 heures 00 minute-**

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
à Ouagadougou, le 15 octobre 2024.***

